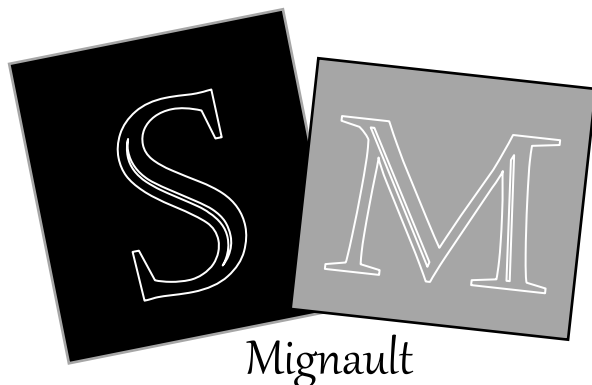


# FLASH INFOS

## DE L'ÉCOLE 5



Lundi 15 janvier 2024

### Action colis gourmands, le retour !

Cela fait quelques années maintenant que nous mettons sur pied l'action "colis gourmands". Cette année, nous la réitérons.

Nous avons veillé à sélectionner des produits locaux et que nous connaissons.

Vous retrouverez des produits déjà proposés les autres années tels que les œufs, la bière, le miel, la confiture, le vin, ... mais également des nouveautés comme du beurre, du yaourt, ...

Cette année, en mars, les élèves de la deuxième maternelle à la sixième primaire partiront en classes de mer.

Les bénéficiaires de cette action serviront à faire vivre de belles et riches découvertes aux élèves de notre école lors de ce séjour.

Cette année, nous faisons les réservations en ligne. Le lien vous sera communiqué par mail ce mardi 16 janvier. Vous aurez juste à compléter le nom, le prénom de votre enfant pour votre réservation et la classe. Nous vous demandons de clôturer votre commande en indiquant le montant total. Vous recevrez un mail de confirmation dès réception et vérification de votre paiement.

La somme totale est à verser sur le compte n° **BE43 0682 4261 3801** avec en communication "Colis gourmands + Nom – Prénom de l'enfant + classe" **pour le 23 janvier 2024.**

La **distribution** se tiendra le **jeudi 1er février**. De plus amples informations vous parviendront en temps et en heure.



### L'hiver- les vêtements

Il fait de plus en plus froid. C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à ce que les enfants soient bien habillés. Je me permets également de vous rappeler l'importance de noter le nom et le prénom de votre enfant dans ses affaires. Nous avons énormément de vêtements abandonnés !

institut' un métier multiple



ramasseur de vêtements  
après la récré

## Obligation scolaire – Ponctualité – Organisation du matin - Piquêre de rappel

En bonne mère de famille, mon rôle est également de vous rappeler que l'école est obligatoire dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. Vous retrouverez, ci-dessous, un rappel issu du règlement d'ordre intérieur.

« A partir de la 3<sup>e</sup> maternelle, toute absence doit être justifiée.

### Les seuls motifs légaux sont les suivants :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit ; l'absence ne peut dépasser 2 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré, n'habitant pas sous le même toit ; l'absence ne peut dépasser 1 jour ;
- Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis à l'enseignant au plus tard le jour du retour de l'élève dans l'établissement. Si l'absence dure plus de 3 jours, il doit être remis au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour.

### Le pouvoir d'appréciation :

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. A cet égard, il est déraisonnable d'assimiler à une circonstance exceptionnelle le fait de prendre des vacances durant la période scolaire. L'appréciation doit être motivée et sera conservée au sein de l'école. La direction devra indiquer les motifs précis pour lesquels elle reconnaît le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle. »

Toute autre absence est considérée comme injustifiée. Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'Administration.

En maternel, pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire, afin de respecter le travail des enseignants et l'organisation des différentes activités, il est demandé aux parents d'avertir l'école en cas d'absence.

Je rappelle également que :

« L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, la gymnastique, la psychomotricité) et activités pédagogiques dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande écrite dûment justifiée. »

☞ Nous constatons également de nombreux retards sur les deux implantations. C'est pourquoi, j'attire votre attention sur **le respect** des heures d'arrivée le matin. Les élèves et les enseignants sont à chaque arrivée interrompus dans leur travail. Je compte sur vous pour y être attentif.

☞ Pour rappel, les élèves de l'enseignement maternel sont accueillis par l'équipe éducative à la porte latérale tous les matins de 8h15 à 8h30.

Les élèves de la 1<sup>ère</sup> primaire et de la 2<sup>ème</sup> primaire entrent quant à eux par la porte principale.

Nous vous demandons de respecter cette organisation.

## Cross Adeps : Finale Provinciale

Le jour J arrive à grands pas pour nos élèves qualifiés pour la finale provinciale du mercredi 7 février après-midi au Domaine de la Louve. Voici les informations que je peux déjà vous communiquer :

- Pour les enfants nés en 2015-2014, ce sera une seule et unique boucle accompagnée de moniteurs, un départ lancé sera organisé. Les enfants partiront sur un tracé unique de 1600m pour rejoindre l'arrivée.

- Pour les enfants nés en 2013-2012-2011, une seule et unique boucle de 2000m sera proposée avec un départ arrêté (signal de départ type « starter »). Il est vivement recommandé aux enfants de s'échauffer au préalable dans la zone dédiée à cet effet, avant de prendre part à la course.

- Horaire :

Filles 2015	13 : 15
Garçons 2015	13 : 30
Filles 2014	13 : 45
Garçons 2014	14 : 00
Filles 2013	14 : 15
Garçons 2013	15 : 30
Filles 2012	14 : 40
Garçons 2012	14 : 50
Filles 2011	15 : 00
Garçons 2011	15 : 10



## Rappel...Réunion d'information pour le secondaire

Une réunion d'information pour les parents de P5-P6 aura lieu le jeudi 18 janvier à 16h. Celle-ci a pour but d'expliquer les différentes possibilités qui s'offrent aux élèves après leur sixième primaire. Elle sera animée par des membres du CPMS. Précédemment, les élèves de P6 auront aussi la possibilité de vivre une animation afin de discuter de leur entrée en secondaire.

Ces moments ont pour but de pouvoir poser ses questions et partager avec les autres parents/élèves.

### Piscine



Les élèves de la 3<sup>ème</sup> maternelle n'auront pas de cours de natation ce lundi 22 janvier. La leçon pour les élèves de l'enseignement primaire est bien maintenue.

### Les îles de paix

Ce mercredi 17 janvier, les élèves vivront une animation sur les Iles de Paix. Suite à cela, ils auront la possibilité de vendre des bracelets ou des modules. Ceci n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez en acheter, l'argent est à remettre en liquide à l'institutrice de votre enfant.

### Mme Monique

Mme Monique reprendra le chemin de l'école ce lundi 22 janvier.



Si vous avez des questions, je reste disponible et à votre écoute.

Cordialement

Mme Céline

